

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 239

présenté par
MM. Le Déaut, Letchimy, Lurel et Manscour

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant :**

Un rapport de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques fera, avant 2012, le bilan de l'évolution des pratiques agricoles, de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et de l'utilisation des techniques alternatives.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'OPESCT a été saisie en 2008 de l'impact des pesticides sur l'agriculture et plus spécialement, des conséquences de l'utilisation du chlordécone dans la lutte contre le charançon dans les bananiers en Guadeloupe et en Martinique. Il convient de mesurer après 4 ans, l'impact des mesures de l'évolution des pratiques agricoles.